

LE JOURNAL DES LOCATAIRES

L'INFORMATION DE SAUMUR HABITAT

N° 2
JUILLET 2022



À LIRE

**A VOS CÔTÉS POUR MAÎTRISER LA
HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE**

**UN SOUFFLE D'AIR NOUVEAU SUR LE
QUARTIER DU CHEMIN VERT**

JE DÉMÉNAGE : COMMENT JETER MES ENCOMBRANTS ?

OFFRE DE COLOCATION POUR SÉNIORS

ÉDITO

Un souffle d'air nouveau va s'engager sur le quartier du Chemin vert !

Le Programme de Rénovation Urbaine du quartier du Chemin Vert va entrer dans sa phase active de réalisation au cours de l'année 2022. Un programme qui va transformer en profondeur l'image de ce quartier par des actions d'ampleur sur la rénovation des logements, le développement d'équipements publics, l'aménagement des espaces publics ou encore la création de locaux à vocation économique.

Un budget de plus de **25 millions d'euros sera investi dans les 5 prochaines années par la Ville, Saumur Habitat et l'Agglomération** pour tourner définitivement la page d'un quartier trop souvent perçu comme un lieu d'habitat social vétuste et peu attractif pour un ensemble de saumurois.

Saumur Habitat prend une large part dans ce projet (plus de 50 % des investissements) qui vise à déconstruire les immeubles les plus anciens, rénover et revaloriser les logements dont la transformation apportera **un nouveau souffle**.

La résidence Gay Lussac sera la première concernée par de lourds travaux à la fois dans les immeubles et sur les espaces extérieurs.

Un dossier complet dans ce numéro vous donnera toutes les informations utiles sur ces travaux et le phasage des opérations.

Ce grand chantier entrainera quelques désagréments pour les locataires qui seront parfois amenés à déménager provisoirement ou définitivement suivant l'importance des travaux. Les services de Saumur Habitat veilleront au quotidien à informer et accompagner les résidents dans toutes leurs démarches.

Ce quartier deviendra la fierté de notre ville qui portera l'image d'un lieu moderne, dynamique et d'une attractivité retrouvée où les saumurois viendront y habiter, se divertir ou encore y travailler dans un cadre de vie agréable.

Bonne lecture.



Jackie GOULET

ACTUALITÉ

ENQUÊTE DE SATISFACTION LOCATAIRES

Tous les 3 ans, Saumur Habitat réalise une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon représentatif des locataires. Cette enquête téléphonique est réalisée par notre prestataire « Règle de 3 » et se déroulera en juillet 2022.

Merci d'avance pour votre participation !



LE DÉPARTEMENT RÉCOMPENSE SAUMUR HABITAT

L'opération La Jouannerie, à Vivy a reçu un prix d'architecture par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, le 7 juin 2022.



A VOS CÔTÉS POUR MAÎTRISER LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Constats

En 2020, le prix de l'énergie était bas du fait de la faible demande liée à la crise sanitaire et d'un hiver relativement doux. En 2021, la reprise économique a provoqué une forte augmentation des tarifs. Et le contexte international de ce début d'année 2022 a aggravé les tensions sur les marchés de l'énergie. Dans ce contexte, Saumur Habitat a augmenté, dès mars 2022, les provisions de charges de chauffage pour les logements chauffés au gaz en collectif.

Mesure Nationale : le bouclier tarifaire

L'état a décidé l'extension du bouclier tarifaire aux ménages vivant en logements collectifs chauffés au gaz. Ce bouclier établi jusqu'au 30 juin 2022 consiste en une prise en charge financière d'une partie de l'augmentation des tarifs. Saumur Habitat reversera cette aide aux locataires concernés.

Les mesures de soutien convenues avec les associations de locataires :

1 - Démarrer plus tard le chauffage à l'automne

Nous avons arrêté le chauffage le 27 avril 2022. Un gain de 2 semaines par rapport aux années précédentes. Selon la rigueur climatique, nous projetons d'allumer le chauffage fin octobre ou début novembre, pour un gain de 2 semaines également.

Nous incitons les locataires qui se chauffent de manière individuelle à faire de même



2 - Améliorer nos installations de chauffage collectives

Suite à la rénovation régulière de nos chaufferies, les installations sont aujourd'hui en très bon état. De plus, nous sommes dans une démarche de recherche permanente d'amélioration des performances de nos installations.

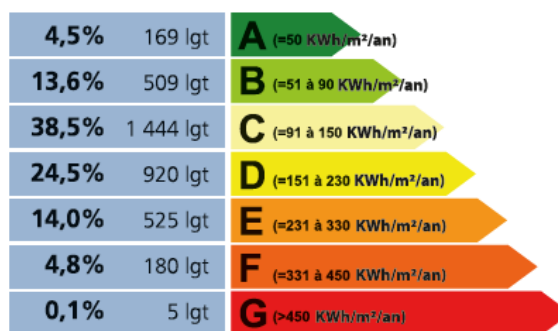
Pour les locataires avec des installations individuelles de chauffage, soyez vigilants sur l'état et le fonctionnement de vos équipements ! N'hésitez pas à contacter l'entreprise Engie Home Service, le prestataire pour l'entretien et le remplacement d'équipements défectueux sur les installations de chauffage et d'eau chaude individuelle

Vos contacts

Chauffage et eau chaude individuelle :
ENGIE HOME SERVICE / 02.41.50.30.30
(tapez 1 – coût appel local)
Chauffage et eau chaude collectif :
DALKIA / 0 800 809 300 (gratuit)

3 - Réaliser des travaux de rénovation énergétique

Nous engageons des travaux de réhabilitation énergétique en priorité sur les logements classés en E,F,G.



Répartition du patrimoine selon la classe énergétique

ELECTIONS REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES 2022

Entretien des logements et des parties communes, maîtrise des charges, qualité des équipements, ... Sur tous ces sujets qui touchent votre quotidien, les représentants défendent vos intérêts. À vous de choisir ceux qui feront entendre votre voix dans toutes les instances de décision de Saumur Habitat pendant 4 ans. Décider du mode de vote qui vous convient le mieux. Vous recevrez par courrier les consignes de vote début novembre 2022.

Vous avez 2 solutions pour voter :

- Le vote par correspondance avec bulletin de vote
- Le vote électronique par internet. En cas de double vote, seul le vote par internet sera pris en compte !

Vous devez voter impérativement avant le 4 décembre 2022

UN SOUFFLE D'AIR NOUVEAU SUR LE QUARTIER DU CHEMIN VERT : 2022-2025

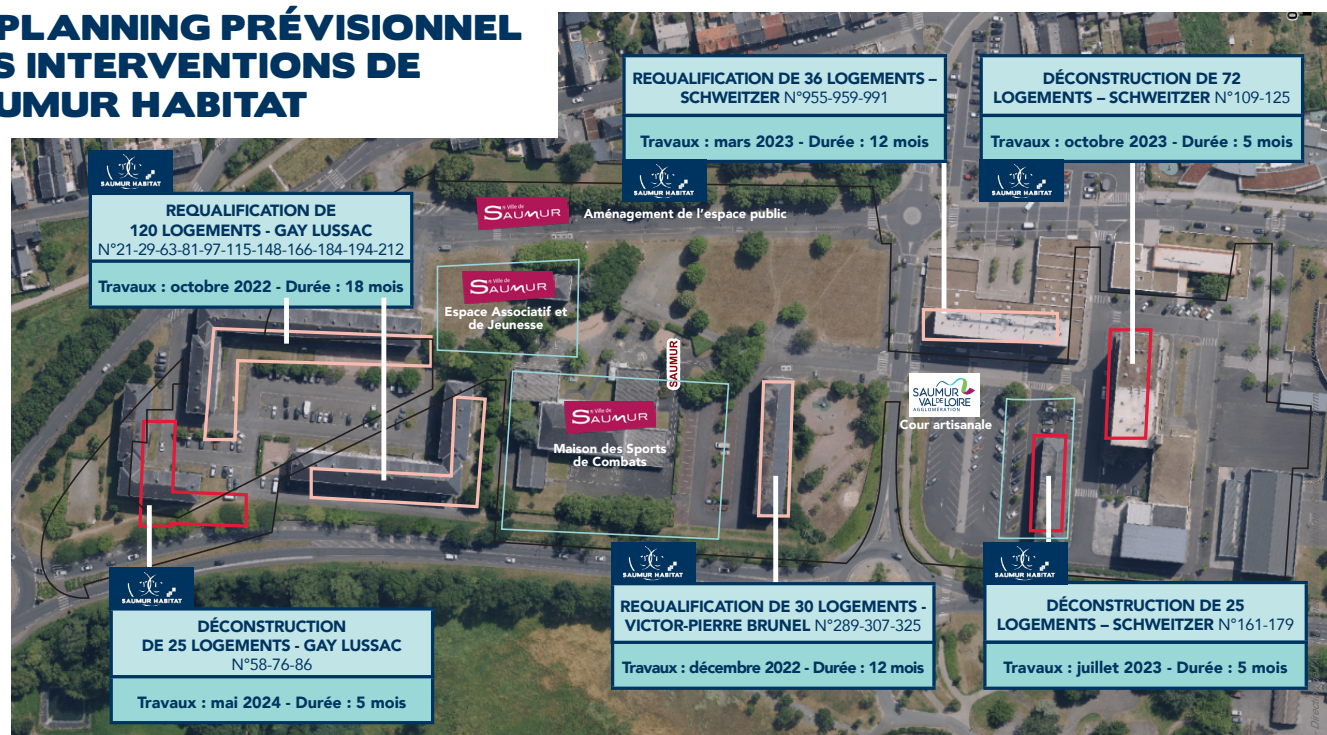
La déconstruction de 121 logements et la réhabilitation lourde des 186 logements.

LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Les logements vont être réhabilités et requalifiés par Saumur Habitat pour un meilleur confort :

- Isoler les bâtiments par l'extérieur
- Mettre en accessibilité l'ensemble des logements et parties communes par l'installation d'ascenseurs
- Redistribuer les typologies des logements
- Mettre aux normes les équipements (électricité, chauffage, plomberie, sécurité incendie)
- Mettre aux normes les balcons (rénovation des gardes corps et reprise des résines de sols)
- Installer la vidéoprotection dans les parties communes intérieures

LE PLANNING PRÉVISIONNEL DES INTERVENTIONS DE SAUMUR HABITAT



L'INFORMATION DES LOCATAIRES

Après les réunions d'information pour les habitants de Gay Lussac en avril dernier, Saumur Habitat rencontre fin juin les habitants de Victor-Pierre Brunel et de Schweitzer pour les informer sur les travaux, le planning et le dispositif éventuel de relogement. Une réunion publique est organisée le 6 juillet 2022 à 19h afin de présenter aux habitants le projet de requalification du quartier.

LE RELOGEMENT DES LOCATAIRES

Les travaux de requalification et la déconstruction des immeubles entraînent le relogement des habitants; 202 foyers sont concernés. À ce jour, 67 familles ont été relogées, et 135 seront relogées d'ici à fin 2023. Les 3/4 des habitants rencontrés souhaitent rester sur le quartier.

Une équipe dédiée au relogement des habitants :
Clarisse Giroire et Audrey Delaunait



LA CONCERTATION AVEC LES LOCATAIRES DE L'ILOT GAY LUSSAC

Au terme de la requalification et de la déconstruction des immeubles de Gay Lussac, les habitants seront concertés sur leurs souhaits d'aménagement du cœur de l'îlot.



TRAVAUX/CHANTIERS

UN BOUQUET DE TRAVAUX AUX VIOLETTES ANCIENNES

1^{er} patrimoine construit par Saumur Habitat, en 1929, le site des Violettes Anciennes, 76 logements, fait peau neuve avec une réhabilitation énergétique d'un patrimoine historique sauvegardé. Les travaux permettront une diminution des consommations d'énergie ainsi qu'un plus grand confort intérieur, grâce à la modernisation de la production de chaleur couplé à un renforcement de l'isolation et la création d'une ventilation mécanique. La fin des travaux est prévue pour l'été 2022.



RÉHABILITATIONS EN COURS

RÉSIDENCE ROBERT ARBRISSEL

12 logements individuels
Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2022



RÉSIDENCE JEHAN ALAIN

80 logements collectifs
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2023



RÉSIDENCES ROI RENÉ – WALDECK ROUSSEAU

19 logements collectifs
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2022



RÉSIDENCE CHANZY

5 logements collectifs
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2022



RÉSIDENCE COURTOISON

12 logements individuels
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2023



HAMEAU DES MARAÎCHERS À ALLONNES

15 logements individuels
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2022



VIE PRATIQUE

RESPECTER LES ESPACES VERTS, C'EST AUSSI RESPECTER UNE ÉQUIPE

Vous les voyez au quotidien. L'équipe des espaces verts de Saumur Habitat travaille toute l'année pour rendre votre cadre de vie agréable. **Tailler, Planter, Fleurir, couper, arroser... c'est leur métier, mais ramassez les déchets et déjections canines, non !**

Quelques points qui peuvent faire réfléchir :

- ▶ **Charges locataires** : l'entretien des espaces verts est inclus dans vos charges. Les temps de ramassage font aussi partie de la facture.
- ▶ **Amende forfaitaire** : vous risquez d'encourir une amende forfaitaire délivrée par la police si vous salissez les espaces publics : papiers, canettes... mais aussi déjections canines !
- ▶ **Danger** : outre les glissades qui peuvent être dangereuses, pensez aussi aux jeunes enfants qui mettent tout à la bouche !
- ▶ **Citoyenneté** : penser à notre équipe espaces verts qui subit ces désagréments.



LES BONS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

En moyenne, une personne utilise environ 151 litres d'eau par jour. Seulement 1% de notre consommation sert pour notre boisson et 3% pour la préparation des aliments. Le reste varie en fonction des appareils utilisés et des habitudes de chacun. **Astuces pour réduire notre consommation :**

▷ Privilégier les douches (40 à 60L) à la place des bains (150 à 200L)

▷ Couper l'eau pendant le savonnage, le brossage de dents, la vaisselle... (3 min d'eau écoulee = 18L d'eau gaspillée)

▷ Installer un mousseur sur les robinets (réduction du débit de 30 à 50%)

▷ Repérer les fuites rapidement :

• Fuite de robinet (goutte à goutte) = perte de 4L/heure = gaspillage de 105€/an



• Fuite de robinet (filet d'eau) = perte de 16L/heure = gaspillage de 420€/an

• Fuite de chasse d'eau = perte de 25L/heure = gaspillage de 656€/an

▷ Privilégier la position froide lors de la fermeture des robinets mitigeurs

▷ Ne pas prélever la vaisselle avant de la mettre dans le lave-vaisselle

▷ Remplir complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de l'utiliser

VIE PRATIQUE

JE DÉMÉNAGE : COMMENT JETER MES ENCOMBRANTS ?

Les encombrants sont des objets ou appareils qui ne peuvent pas être jetés dans vos ordures ménagères car ils ont un volume trop important. Cela peut aller du canapé au simple micro-onde. Il existe différentes possibilités pour vous débarrasser de ces objets encombrants avant votre déménagement.

Vous pouvez :

- **Aller à la déchetterie** la plus proche de chez vous
- **Faire un don à une association**, comme Emmaüs, Aspire ou le Secours Populaire, pour les objets qui peuvent encore servir. Leurs équipes peuvent venir chercher vos encombrants qui seront ainsi réutilisés



- **Revendre** : proposer vos articles par l'intermédiaire des sites internet. Vous pourriez également prendre contact avec un gestionnaire de dépôt-vente moyennant une commission (30-50%).

POURQUOI IL NE FAUT PAS NOURRIR LES PIGEONS ?

Le saviez-vous ?

Le nourrissage des pigeons, et globalement des animaux sauvages et errants, est interdit par la loi. Nourrir un pigeon sauvage est passible d'une sanction par une amende de 450 €

- Provoque la prolifération d'animaux avec pour conséquence la propagation plus facile de maladies entre les animaux et transmissibles à l'homme : Les déjections importantes de pigeons représentent un réservoir de micro-organismes pathogènes et de ce fait représentent un risque sanitaire pour l'homme de transmission de maladies infectieuses par l'inhalation et le contact : ornithose, cryptococcose, asthme allergique, salmonellose, tuberculose...
- Attire les rongeurs tels que les rats occasionnant ainsi des nuisances plus importantes



- Peut empoisonner l'animal ! Ce qui est bon pour l'homme ne l'est pas pour les animaux
- Dégrade le cadre de vie nécessitant un entretien important : salissures des bâtiments et monuments, prolifération dans les greniers, balcons inoccupés, ...

Le saviez-vous ?

Un pigeon peut pondre 6 à 8 fois par an et peut produire en moyenne 12 kg d'excréments par an. Il est donc très important de ne pas les nourrir.

À LOUER



95 M² DE SURFACE COMMERCIALE

Saumur nord
3bis Route de Rouen

Loyer mensuel : 944 € HT
(charges et taxe foncière comprises)



89 M² DE SURFACE COMMERCIALE

Hauts-Quartiers
59 rue Robert Schuman

Loyer mensuel : 762 € HT
(charges et taxe foncière comprises)

SERVICES AUX HABITANTS

OFFRE DE COLOCATION POUR SÉNIORS

Exclusif - À partir de Septembre 2022

Vous avez plus de 65 ans, vous souhaitez vivre en colocation, vous avez besoin d'être accompagné ; Au cœur du village de Brain-sur-Allonnes, dans une habitation composée de 2 logements, chacun pouvant accueillir trois locataires, vous serez locataire d'un logement de plain-pied avec un espace privatif de 20 m², une cuisine équipée et un espace de vie que vous partagerez avec 2 autres personnes avec jardin, terrasse, et stationnement



Informations complémentaires :

MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLONNES
mairie@brain-sur-allonnes.fr / 02.41.52.03.28

VOUS ACCOMPAGNEZ EN CAS DE DIFFICULTÉS

Vous rencontrez des bouleversements dans votre situation professionnelle ou familiale ? Vous avez des difficultés pour payer votre loyer ? Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du chargé de prévention des impayés au 02.41.83.48.10 (tapez 2).

Il étudiera votre situation afin de trouver des solutions qui vous conviennent et vous proposera un accompagnement social de courte durée.

Vous rencontrez des difficultés de paiements pour les autres charges : facture des fournisseurs d'énergies, assurance, ... ? Nous vous invitons à contacter le CCAS de votre commune ou le travailleur social du département.

LA QUESTION DU LOCATAIRE

« J'ai un dégât des eaux
dans mon logement,
que dois-je faire ? »

J'ai
l'obligation
de m'assurer !

- 1 Je cherche l'origine de la fuite et je contacte Proxiserve pour la recherche de fuite

Pensez à couper l'arrivée d'eau !

- 2 Je fais réparer la fuite par Proxiserve

- 3 Je contacte Saumur Habitat

- ▷ La fuite n'est pas réparée, Saumur habitat missionne une entreprise pour la réparation
- ▷ La fuite est réparée, Saumur Habitat fixe un rendez-vous avec votre agent de proximité pour vous accompagner dans les démarches

- 4 Je remplis un constat de dégât des eaux avec Saumur Habitat et/ou mes voisins impactés ou à l'origine du dégât des eaux

- 5 Je transmets le constat de dégât des eaux à mon assureur dans les 5 jours après le sinistre

- 6 Je demande un devis de remise en état des dégâts auprès d'une entreprise

- 7 Je transmets le devis à mon assureur et j'en informe Saumur Habitat

**Je n'engage aucuns travaux sans
l'accord préalable de mon assurance !**

- 8 Je fais réaliser les travaux selon les instructions de mon assurance

- 9 Je fais contrôler les travaux de remise en état par Saumur Habitat

**LA
PAROLE
EST À
VOUS...**

Vous avez une question, une remarque, une idée à partager ?
Chaque numéro du Journal des Locataires vous permettra d'évoquer un sujet qui pourra être abordé dans cette rubrique.

Nom :

Adresse :

Votre sujet :

.....

.....

